

ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES PREVERT

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE

Mardi 18 Octobre 2022

Etaient Présents :

- Education Nationale : Mme M (Directrice – CM1/CM2b) – Mme C (CPa) - Mme C (CPb) — Mme G-H (CPc) - Mr B (CE1a) – Mme L (CE2a) - Mme C (CE2b) – Mme G (CM1a) – Mme C (CM1/CM2c) – Mme B (CM1/CM2d) - Mme S (CE2a/CM1a)
- Municipalité : Mme F (1ere Adjointe)
- Parents élus: Mme M – Mr M – Mr P – Mme R – Mr R – Mme H – Mme M – Mr J – Mme P J

Excusés :

Mme H S (IEN) – Mme G (CPa) – Mme L G (CPc) – Mme T (CPc) – Mme S (CM1/CM2b) – Mme G – Mme L G (CE1b) – Mme L F – Mme C

ECOLE

1) Approbation du procès-verbal du Conseil d'Ecole précédent (14/06/2022)

Vote contre : 0 Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

2) Résultats des élections des représentants de parents d'élèves

Résultats des élections des parents d'élèves du vendredi 7 octobre 2022.

Inscrits : 413 ; votants : 215 ; votes blancs ou nuls : 18 ; suffrages exprimés : 197 ; Taux de participation : 52,06% (an passé : 54,93%)

La directrice précise que le taux de participation est en baisse depuis 3 ans.

La liste " les parents d'élèves de l'école élémentaire Jacques Prévert" a été élue :

- Titulaires : Mme G – Mme L F – Mme M – Mr M – Mr P – Mme R – Mr R – Mme H – Mme M – Mme C – Mr J
- Suppléante : Mme P J

3) Fonctionnement du Conseil d'Ecole (voir annexe 1)

La directrice rappelle les points essentiels du règlement du conseil d'école et notamment que le conseil d'école s'occupe du fonctionnement général et global de l'école (on ne parle ni des cas particuliers, ni des contenus d'enseignement).

Le conseil d'école est régi par le décret n°90-788 du 6 septembre 1990 qui décrit le fonctionnement et l'organisation du conseil d'école. Il précise que le conseil d'école peut avoir son propre règlement intérieur de fonctionnement.

- Les parents élus représentent l'ensemble des parents de l'école, par conséquent le conseil d'école présente des questions globales sur la vie de l'école et l'amélioration des conditions d'accueil et non sur des situations d'élèves en particulier.
- Les débats restent courtois et dépourvus de toute agressivité.
- Les parents suppléants qui ne remplacent pas des titulaires n'ont pas le droit de vote mais ils peuvent assister à tous les conseils d'école s'ils le souhaitent.
- Le secrétariat est assuré par un enseignant, mais si les parents le souhaitent, un parent pourra assurer conjointement ce secrétariat. Le compte-rendu est validé par un représentant de parents. Le procès-verbal est de la responsabilité de la présidente du conseil d'école qui le signe, puis le fait contresigner par le(s) secrétaire(s) avant diffusion.
- L'ordre du jour est établi par la présidente du conseil, c'est-à-dire la directrice de l'école. Il doit être respecté tel qu'il a été établi sur l'invitation.
- Un « timing » doit être respecté pour permettre d'aborder tous les points inscrits à l'ordre du jour. Les questions diverses d'intérêt général sont remises à la directrice une semaine avant le conseil d'école.
- Les envois de courriers aux membres du conseil d'école seront faits par mail. Les convocations sont établies 7 jours avant la réunion.
- Les membres du conseil d'école sont tenus au droit de réserve pour tous sujets impliquant une personne.
- La diffusion du procès-verbal vers les familles s'effectuera de la façon suivante :
 - un envoi par mail aux membres du conseil
 - un affichage sur le panneau près du portail « mail »
 - une distribution papier sur demande aux parents qui le souhaitent
 - une version anonymée sur le site internet de l'école.

Les représentants des parents d'élèves disposent d'une boîte aux lettres. Les parents de l'école peuvent y déposer leurs questions, afin de les soumettre au conseil d'école.

Plus de DDEN sur l'école.

4) Calendrier

Dates des prochains conseils d'école : le vendredi 10 Mars 2023 à 18h et le vendredi 16 juin 2023 à 18h

5) Règlement intérieur et charte d'usage des TICE (voir annexes 2 et 3)

Le règlement intérieur de l'école est approuvé à l'unanimité. Il sera envoyé aux parents.

La directrice présente la charte d'usage du matériel informatique et des outils numériques pour l'année scolaire.

6) Structure et effectifs de l'organisation pédagogique : APC pour l'année scolaire 2022/2023

La directrice donne les chiffres exacts du mois d'octobre 2022 : 11 classes – 245 élèves – Soit une différence de -22 élèves par rapport à l'année scolaire précédente

Effectif/classe : CPa (18) – CPb (18) – CPc (19) – CE1a (22) – CE1b (22) – CE2a (24) – CE2b (23) – CM1a (25) – CM1/CM2b (25) – CM1/CM2c (24) – CM1/CM2d (25)

Effectif/niveau : CP (55) – CE1 (44) – CE2 (47) – CM1 (59) – CM2 (40)

Plusieurs enseignantes ont été nommées sur l'école : Mme S complète Mme G le lundi et Mme L le jeudi, Mme T complète Mme L G le jeudi et Mme S assure le complément de service de la directrice les jeudis et vendredis.

La directrice rappelle que l'élaboration d'une structure d'école ainsi que l'affectation dans les classes de chaque enfant demande un travail pédagogique important. Toute l'équipe enseignante participe à ce travail. Les demandes particulières de familles quant à l'affectation de leur enfant ne peuvent absolument pas être prises en compte. Cette structure d'école respecte également la demande institutionnelle de 24 élèves maximum dans les classes de CP et de CE1.

Les enseignants indiquent que nous avons cette année, pour la première fois, des effectifs de classes propices aux apprentissages. La question a été posée de savoir la raison de la fuite des 22 élèves : la démographie de la commune et les déménagements de familles l'expliquent.

L'organisation des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) retenue pour cette année scolaire par l'équipe enseignante est la même que les années précédentes : 2 à 3 séances de 30 minutes par semaine, sur le temps de la pause méridienne. Chaque enseignant est libre de choisir son temps d'APC ; le fonctionnement pour chaque classe a été expliqué en réunion de rentrée.

Il est précisé que l'APC peut bénéficier à tous les élèves, ce n'est plus uniquement du soutien (c'est pour cela que cela a changé de nom). Cela peut être pour des projets menés en classe, comme par exemple la création d'affiches pour tout l'office court.

7) Projet d'école 2020/2025 et projets pédagogiques 2022/2023

Le Projet d'école est commun avec l'école maternelle et est remis aux membres du Conseil d'Ecole. Ce projet est valide sur la période 2020/2025 et a été réécrit il y a deux ans.

Les 2 enjeux majeurs du Projet d'Ecole sont :

- Garantir la continuité du parcours de chaque élève
- Agir sur le climat scolaire

Le projet d'Ecole intègre obligatoirement :

- Un volet numérique (découverte et approfondissement de l'outil informatique)
- Un parcours citoyen (apprentissage des règles de vie, élection de délégués de classe)
- Un parcours d'éducation artistique et culturelle (expositions d'œuvres, visites de musées...)

L'ensemble des projets des classes est pensé en fonction du projet d'Ecole (ex : les projets « musique » des cycle 2 et 3 en coopération avec la Flume).

Les projets pour toutes les classes :

- Projet « musique » en coopération avec la Flume
 - o Cycle 2 => « Mise en sons d'univers littéraires et visuels »
 - o Cycle 3 => « La comédie musicale »
- Bibliothèque municipale (5 visites dans l'année scolaire) : toutes les classes (animation par la bibliothécaire et emprunt d'un livre par élève)
- Les Incorruptibles : toutes les classes (5-6 livres par classe ramenés par les élèves à la maison à tour de rôle. A la fin ils choisissent le livre qu'ils ont préféré. C'est un prix national).
- Rallye-lecture et/ou Mathéros et/ou Classe numérique : toutes les classes
- L'intervention des kinés pour toutes les classes : le CP-CE1 sur la sédentarité et CE2-CM sur le harcèlement et la gestion des émotions (pour 3 séances).
- Intervention des étudiants STAPS en période 3 et 4 (cycle 3 pour 10-12 séances)
- Limiter, trier, recycler les déchets pour protéger l'environnement : actions sur toute. Cette année l'opération « Nettoyons la nature » sera étalée d'octobre à juin et impliquera 2-3 classes sur chaque période.
- Dans le cadre du parcours artistique et culturel, la mairie nous offre, en avril, un concert de l'orchestre de chambre de Bretagne au Sabot d'Or
- CP : Ecomusée de la Bintinais → Sortie prévue le 02 décembre 2022. Animation sur le verger « de la pomme au cidre »
- CP/CE1 : Sortie au jardin de Rocambolle
- CP : élevages (coccinelles et phasmes), le projet musique sera rattaché à ce thème
- CE1 : les fourmis + activité brainball (sur la numération, la motricité fine...)
- Les CE2 et les CP sont allés voir l'exposition photographie qui avait lieu autour de l'étang. Le dossier pédagogique était fourni et était très élaboré. La mairie et le club de photo sont remerciés. Il est envisagé de faire durer cette exposition pour que toutes les classes puissent y aller avant Noël.
- CE2 : passage d'un monde à l'autre via la musique, le cinéma (3 films) et la littérature. Sortie d'une journée à Brocéliande en fin d'année pour basculer dans le monde féérique.
- CE2 de Madame Cousinet : Bouge ta classe avec le Stade Rennais pour lutter contre la sédentarité. Des ateliers seront proposés et pourront être mis en place ensuite en classe. Madame Cousinet a une réunion demain et pourra préciser son projet au prochain conseil.
- Les 2 CE2 + CMc : Projet sur les déchets en lien avec la Feuille d'Erable
- Cycle 3 : Projet Harry Potter : lecture du tome 1, visionnage du film, action vendredi 21/10 pour faire découvrir Harry Potter aux autres cycles. Le projet dure jusqu'à Noël.
- CM2 : cycle natation au trimestre 3, le vendredi de 15h15 à 15h45 à la piscine Océlia de Montfort (pendant ce temps les CM1 auront EPS). Cela va durer de mars à juin sur 10 séances. Des parents agréés seront sollicités. Les dates pour passer l'agrément seront communiquées aux parents (potentiellement en février). Il est préférable d'avoir plusieurs parents agréés afin que les parents n'aient à venir qu'une à deux fois.

Les projets de l'école sont définis en lien avec le PEDT de la commune.

Remarques : Il a été demandé si d'autres classes iraient à la piscine. Ce n'est pas possible actuellement comme il n'y a pas de piscine sur la commune. Ce sont les CM2 qui ont été choisis pour qu'ils aient leur test d'aptitude à leur entrée au collège.

Les parents posent la question d'un voyage en fin d'année pour les CM (pour créer des bons souvenirs aux enfants et qu'ils quittent leur famille pour une durée limitée). Il est rappelé que le voyage scolaire n'est pas obligatoire. Il est rappelé également que ce sont des projets qui sont onéreux et cela peut être très difficile pour les familles qui n'ont pas les moyens.

Les parents suggèrent alors de faire des actions pour aider ces familles. Malheureusement quand cela a été tenté cela n'a pas fonctionné, le reste à charge pour les familles restant très important (plus de 300 €). De plus la participation de l'école pour alléger la facture présentée aux familles (environ 150 €/enfant) pénalise toutes les autres classes qui ne peuvent pas faire de sorties. Le choix a été fait de privilégier les projets de toutes les classes sans demander de participation financière aux parents. L'école publique est censée être gratuite.

8) AESH

Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental inscrit dans la loi. L'École inclusive vise, sur le papier, à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée. Des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) ont été expérimentés dans chaque académie depuis la rentrée 2018 et sont généralisés partout cette année. Ils gèrent les moyens humains (AESH) alloués pour les élèves en situation de handicap.

La directrice informe le conseil d'école que 14 élèves sur l'école ont une notification d'accompagnement humain décidé par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Sur les 14 élèves ayant une notification :

- 4 élèves ont une notification d'aide individuelle (pour un accompagnement par une AESH sur 75% du temps) mais seulement 2 bénéficient d'une AESH ;
- 10 élèves ont une notification d'aide mutualisée (pour un accompagnement par une AESH quelques heures par semaine) mais seulement 5 bénéficient d'une AESH.

Le constat est le suivant : 7 élèves sont sans AESH. Le PIAL ne propose pas de moyens humains à hauteur des besoins. Les difficultés viennent de problèmes de recrutement ainsi que du statut précaire des AESH. Il est à noter que dans certaines classes plusieurs élèves qui devraient bénéficier d'une AESH ne sont pas accompagnés. Cela engendre des difficultés voire de la souffrance qu'il s'agisse de l'élève en situation de handicap, de ses camarades de classe ou de l'enseignant ; parfois même toute l'école est perturbée. Les enseignants précisent qu'avec la fermeture des structures spécialisées et la mise en place des PIALs les droits des enfants en situation de handicap sont de moins en moins respectés. Ils rappellent également que le problème de recrutement des AESH vient de leur statut précaire et de leur salaire misérable (800 €/mois).

L'inspection est informée de la difficulté de l'école sur cette question.

Les parents des enfants concernés ne doivent pas hésiter à faire remonter leurs difficultés aux représentants de parents d'élèves.

Un nouveau courrier au directeur académique va être rédigé par les parents d'élèves soutenus par la mairie (un courrier précédent avait été transmis à la mairie mais la première adjointe n'en a pas eu connaissance). Les parents proposent également de solliciter M. B, député de la circonscription.

9) Sécurité

Le PPMS (plan particulier de mise en sécurité) est partagé en deux points : les risques majeurs et l'attentat intrusion.

1. PPMS « risques majeurs » : à mettre en place dans le cas d'un accident de camion contenant des substances chimiques, d'une tempête ou d'une inondation. Nous devons nous confiner à l'intérieur de l'établissement. Le confinement se fait dans chaque classe. Un exercice aura lieu durant l'année. En cas d'alerte, les parents sont priés de ne pas « envahir » la ligne téléphonique de l'école et de ne pas venir chercher leur enfant à l'école. En général, un confinement dure entre 2 et 3 heures.
2. PPMS « attentat / intrusion » : à mettre en place en cas d'intrusion malveillante. Il existe deux exercices différents : un exercice de confinement et un exercice de fuite. Le premier a été réalisé le 14 octobre 2022 dans chaque classe. Les élèves se cachent sous les tables ou contre les murs de façon à ne pas être vus par les ouvertures. Le travail avec les enfants a été également axé sur le silence total dans chaque classe. Cet exercice a été explicité en amont par les enseignants. L'exercice a duré 15 minutes environ. Il a été réalisé de façon satisfaisante. Quelques aménagements permettant la réalisation dans de meilleures conditions seront demandés à la Mairie pour 2023, comme par exemple le changement des stores et manivelles. Des alarmes ont été installées dans les classes pour pouvoir faire le deuxième exercice. Elles sont différentes de l'alarme incendie, elles sont à la fois lumineuses et sonores. L'école sera évacuée en totalité (maternelle et élémentaire) vers le square du restaurant scolaire. Cet exercice « fuite » sera fait au cours du mois d'avril.

Trois exercices incendie sont également à réaliser au cours de l'année scolaire. L'un d'eux a déjà eu lieu le 29 septembre 2022. Tout s'est bien déroulé. Le temps d'évacuation des classes a été de moins d'1 min 30 sec. Le système d'alarme incendie fonctionne correctement. La directrice consigne ces exercices dans un registre de sécurité.

Il est précisé que les enfants ont pris l'habitude des exercices incendie et PPMS qui se déroulent correctement. Les exercices de fuite sont plus difficiles.

Les parents demandent comment ces exercices sont présentés aux enfants. Souvent les CM posent des questions et expliquent eux-mêmes. En CP, on se cache sans donner plus d'explications pour éviter d'angoisser les enfants.

10) Comptes : l'OCCE

Notre école adhère à nouveau, cette année, à l'OCCE (Office Central de Coopération à l'Ecole). Cette coopérative, reconnue d'utilité publique et agréée par l'éducation nationale, nous permet de financer les projets pédagogiques que nous mettons en place. Elle nous permet de gérer l'argent que rapportent les actions menées (photos, etc.). Elle nous permet aussi d'avoir accès à de multiples services : une assurance performante pour les voyages et sorties scolaires, des outils pédagogiques, la possibilité de participer à différents projets de l'OCCE. Le bilan financier de cette association est vérifié chaque année par des enseignants et des parents d'élèves.

Cette adhésion a un coût. Nous reversons 2,21€/élève à l'OCCE : 1,96 € pour l'adhésion et 0,25 € pour l'assurance.

C'est pourquoi un appel aux dons a été lancé. Cette participation ne peut être obligatoire mais elle contribuera à financer nos projets (en particulier les sorties).

Les comptes sont séparés entre la maternelle et l'élémentaire. Les sommes versées par l'APE et la mairie le sont sur ce compte OCCE. L'OCCE permet d'être dans un cadre légal pour le financement de l'école.

MUNICIPALITE

1) Remerciements

- **Services techniques** : L'équipe enseignante tient à remercier chaleureusement Messieurs D et P ainsi que toute l'équipe des services techniques, pour leur implication au sein de l'école dans la réalisation des travaux et de la maintenance. La directrice précise que les services techniques sont à l'écoute de l'école et très réactifs.
- **Projet culturels** : Le partenariat avec la bibliothèque municipale est très apprécié de l'équipe enseignante. Mme F (responsable pôle culturel) propose aux classes diverses activités. Les collègues souhaitent que ces activités perdurent car elles sont d'une grande qualité.

2) Investissements et subventions pour l'année 2022

L'équipe enseignante tient à remercier la mairie et le service technique pour tous les travaux effectués durant cette année et les investissements consacrés à l'école élémentaire :

remplacement des huisseries fenêtres des classes S11, S13,S14,
remplacement des portes extérieures S14 et S13
réfection mur bureau de la direction
pose store enrouleur bureau de la direction
pose serrure (clés) armoire murale salle 14

Licences filtrage et smart (VPI)
achat meubles 30 casiers S22
achat meubles étagères S11 et S13 : 2 bibliothèques 40*28*106 et 1 bibliothèque 240*258*106
achat électroménagers salle des maîtres (micro-ondes, bouilloire, cafetière)

Investissements demandés par l'école qui seront faits plus tard dans l'année :

installation de 4 crochets porte manteaux S24, S13, S22 et S21
création d'une armoire du sol au plafond pour S25 : stockage matériel arts plastiques, sciences et manuels
remplacement tables et chaises défectueuses
2 switch 8 ports pour les classes S22 et S14
3 casques PC S13
installation tableau blanc S11 en fond de classe
achat étagère salle des maîtres
remplacement des portes extérieures S15, S16, S19, S20 et S21 et direction élémentaire

Il est précisé que l'abonnement Klassly est financé par la mairie dans le cadre du plan de relance numérique de Saint-Gilles. Cela ne rentre pas dans les investissements.

Les parents proposent à la mairie de centraliser les connexions de l'école au lieu des Switchs qui sont énergivores. C'est un investissement à anticiper et à étudier.

Madame F informe que les investissements en 2023 seront prudents car il faut équilibrer les budgets. Les dépenses d'électricité de Saint-Gilles vont être multipliées par 2,5 (+230 000 euros au lieu de 115 000 euros habituels).

Dans un souci de sobriété énergétique de l'école, la mairie a pris le 4 octobre les décisions suivantes pour les établissements communaux :

- Évolution des techniques de programmation pour faciliter la programmation à distance ;
- Température 19°, 16° le week-end et 8° pendant les vacances
- Pour le complexe sportif, les vestiaires seront à 19°, 16° le week-end et 8° pendant les vacances et dans les salles 14° (pas de chauffage quand c'est inoccupé)

Les enseignants précisent que l'école n'occupe pas les vestiaires donc les températures peuvent être ajustées.

Questions

- *Nous avons bien reçu un message concernant l'adhésion à l'OCCE. Sur le principe, je comprends l'intérêt de cette coopérative. Mais avant d'adhérer, j'aimerais avoir plus d'informations sur les activités que vous envisagez de financer cette année pour les élèves.*

La réponse a été donnée lors du conseil d'école et les parents d'élèves transmettront la réponse.

- *Je constate que des enfants jouent au niveau du parking à vélo près de la grille. Ils montent sur les barres, courent autour... Je trouve cela dangereux. De plus, des enfants touchent aux vélos qui y sont garés (klaxons, compteurs...). L'un de nos compteurs de vélo a ainsi disparu. Je ne sais pas si d'autres ont eu ce genre de problème. J'aimerais pouvoir récupérer nos vélos dans le même état que celui dans lequel nous les avons laissés. Est-il possible de demander aux enseignants lors du conseil d'école de faire passer un message de prévention ?*

Les parents précisent que la demande concerne la prévention dans les classes puisque les vols peuvent être réalisés par des personnes extérieures de l'école. Comme il s'agit d'un parking extérieur à l'école, l'école ne peut pas être responsable. La question est posée de mettre un parking vélo à l'intérieur de l'école. Le problème est le risque d'accident et l'engagement de la responsabilité de l'école. Cette idée n'est donc pas retenue. C'est aux parents de surveiller leurs enfants. Il est rappelé également que l'attente est moins longue actuellement comme toutes les classes terminent à la même heure.

- *Les CM ont tout le temps les ballons sur la cour et les plus petits n'y ont pas accès. Comment remédier à cela ?*

L'école propose de remettre en route un planning pour l'utilisation du ballon sur temps scolaire (comme c'était déjà le cas les années précédentes). Il est rappelé que les CP CE1 sont seuls sur la cour pendant la récréation du matin.

- *Est-ce qu'il y a une raison particulière pour une entrée spécifique pour les CP ?*

Il s'agit de protéger les CP de la cohue lors des entrées/sorties. Cela permet également de pas perturber les CP si, en raison du COVID, des changements devaient être apportés à l'accueil des enfants. L'école propose de réfléchir au problème posé par la récupération d'enfants en CP et en maternelle.

- *Remarque sur le parking (stationnements sur les places dépose-minute) : la mairie prévoit un employé municipal pour vérifier le parking le matin et à la sortie des classes. La mairie rappelle l'existence du parking de l'étang pour stationner. Le pédibus ne fonctionne plus par manque de parents volontaires.*

Séance levée à 19h50

Mme L C
Enseignante

Mme D M
Directrice